

Paris, le 22 avril 2022



Informations sur la rémunération des mandataires sociaux

(en application des articles L. 22-10-8, L. 22-10-9, R. 22-10-14 et R. 22-10-15 du Code de commerce)

L'assemblée générale mixte de Covivio qui s'est réunie le jeudi 21 avril 2022 à 10 heures 30, au Pavillon Gabriel, 5 avenue Gabriel à Paris (75008), a approuvé l'ensemble des résolutions présentées par le Conseil d'administration et notamment celles relatives à la politique de rémunération des mandataires sociaux (*Say on Pay ex-ante*), ainsi que celle portant sur les informations mentionnées au I. de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération versée et/ou attribuée aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (*Say on Pay ex-post* dit « global »).

En application des dispositions des articles L. 22-10-8, L. 22-10-9, R. 22-10-14 et R. 22-10-15 du Code de commerce, ces informations sont présentées ci-dessous, complétées à titre informatif des résultats de vote des résolutions portant sur les éléments de rémunération individuelle versés et/ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux de Covivio au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (*Say on Pay ex-post* dit « individuel ») :

RESOLUTION	DESCRIPTION	RESULTAT DU VOTE	LIEN VERS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
CINQUIEME RESOLUTION	Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration	99,736%	paragraphe 5.3.4.1.1.
SIXIEME RESOLUTION	Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général	90,982%	paragraphe 5.3.4.1.2.
SEPTIEME RESOLUTION	Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué	90,980%	paragraphe 5.3.4.1.2.
HUITIEME RESOLUTION	Approbation de la politique de rémunération applicable aux administrateurs	99,812%	paragraphe 5.3.4.1.3.
NEUVIEME RESOLUTION	Approbation des informations visées à l'article L. 22-10-9, I. du Code de commerce relatives à l'ensemble des rémunérations des mandataires sociaux	98,976%	paragraphe 5.3.4.2.
DIXIEME RESOLUTION	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à M. Jean Laurent en qualité de Président du Conseil d'administration	99,841%	paragraphe 5.3.4.3.1.
ONZIEME RESOLUTION	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à	83,515%	paragraphe 5.3.4.3.2.

	M. Christophe Kullmann en qualité de Directeur Général		
DOUZIEME RESOLUTION	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à M. Olivier Estève en qualité de Directeur Général Délégué	83,523%	paragraphe 5.3.4.3.3.
TREIZIEME RESOLUTION	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à M. Dominique Ozanne en qualité de Directeur Général Délégué jusqu'au 30 juin 2021	99,082%	paragraphe 5.3.4.3.4.